

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels



**1684<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 7 octobre 1968,  
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. François Tombalbaye, président de la République du Tchad .....	1
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Pipinelis (Grèce) .....	3
Discours de M. El Amin (Soudan) .....	6
Discours de M. Karjalainen (Finlande) .....	11
Discours de M. Mohale (Lesotho) .....	13

**Président : M. Emilio ARENALES ( Guatemala ).**

*Allocution de M. François Tombalbaye,  
président de la République du Tchad*

1. Le **PRESIDENT** [traduit de l'espagnol] : J'ai le plaisir et l'honneur, au nom de l'Assemblée générale et au mien, de souhaiter la bienvenue à S. E. M. François Tombalbaye, président de la République du Tchad, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.
2. **M. TOMBALBAYE** (Président de la République du Tchad) : Monsieur le Président, l'occasion m'est donnée de vous exprimer toutes mes félicitations pour la confiance que vous ont témoignée les Etats Membres en vous élisant à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.
3. J'adresse également mes félicitations au Président sortant qui, grâce à sa compétence et à ses grandes qualités personnelles, a su mener avec zèle sa mission dans la période particulièrement difficile que fut la session qui vient de s'achever.
4. J'en profite pour saluer et féliciter les Etats nouvellement entrés dans la grande famille des Nations Unies, je veux nommer l'Etat du Yémen du Sud, l'Etat de Maurice et l'Etat du Souaziland.
5. Les mots et les idées assaillent ma pensée qui pourraient traduire fidèlement l'immense joie que j'éprouve à faire entendre aujourd'hui la voix de la République du Tchad au parlement de l'humanité.
6. Des figures illustres, parmi lesquelles se détache celle de Sa Sainteté le pape Paul VI, nous ont précédés à cette tribune, et toutes ont mis l'accent sur les préoccupations fondamentales de l'ONU : édifier un monde de justice véritable, garantir effectivement la paix dans l'univers, organiser le monde pour effacer les ruines laissées par la dernière guerre mondiale et envisager l'avenir avec sérénité dans tous les domaines.

7. Aujourd'hui, c'est la République du Tchad, engagée résolument dans le grand combat pour la cause de la paix et le respect de la personne humaine, qui, par la voix de son Président, voudrait exalter l'historique et grande mission des Nations Unies.

8. Une idée devient force quand elle a à son service des hommes décidés à la faire pénétrer dans les esprits. Les idées de liberté ont la puissance requise pour bousculer les vieilles traditions inhumaines et transformer le monde. Les idées de fraternité réelle, de charité vraie, sont devenues des concepts clés grâce à une longue évolution politique et religieuse de l'humanité.

9. Après les deux cataclysmes de 1914 et 1939, les grands leaders de l'humanité, conduits à la connaissance par la souffrance, à la mesure par la douleur, comprirent enfin qu'il fallait désormais maintenir et développer les droits des nations, petites et grandes, au sein d'une vaste organisation conçue pour le bien de l'humanité.

10. Les idées de paix et de solidarité internationales ont pris corps et ont remué profondément les peuples et les individus. C'est la formule même de l'Organisation des Nations Unies. C'est la synthèse humaine que l'humanisme moderne a essayé de réaliser entre les notions fondamentales du christianisme, de l'islam, du bouddhisme et des autres religions orientales, et les vieux principes de la Révolution américaine de 1776 et de la Révolution française de 1789.

11. Depuis lors, l'ONU n'a pas cessé de fournir un travail énergique et efficace. La formule de cette organisation, telle qu'elle est exprimée, est selon nous optimiste; elle nous paraît reposer sur un acte de foi puisqu'elle suppose une profonde réforme morale de l'homme.

12. Malheureusement, l'évolution de la conscience humaine n'est pas uniforme et des décalages existent encore qui compromettent l'oeuvre de la paix et affaiblissent l'humanité, au point qu'on se demande si cette dernière n'a rien appris des terribles catastrophes qu'elle a connues en ce XXème siècle, les châtements étant là pour instruire et guider.

13. Notre génération et celle qui l'a précédée ont été les témoins d'événements de nature à faire sauter notre planète. Cela n'a pas suffi pour porter les hommes à méditer un peu, à reconnaître la vanité de ces querelles sans grandeur qui sont, au fond, un échec de l'homme.

14. On continue à entasser des tonnes de bombes dans les laboratoires, tout en se berçant de l'illusion qu'elles n'exploseront jamais. Cependant, il suffirait d'une saute d'humeur pour qu'aussitôt, avec la fougue des aigles, les

détenteurs de la puissance et de la force entraînent toute l'humanité dans un suicide universel, sans tenir compte des intérêts vitaux de l'espèce humaine. Il suffit d'un orgueil blessé pour que naisse aussitôt un incendie comme ceux qui naissent d'une allumette mal éteinte.

15. C'est pourquoi, malgré les grandes constructions doctrinales érigées pour ramener l'homme dans les sentiers de la paix, qui est avant tout oeuvre de justice, la condition humaine continue à être tragique au plus haut point. C'est pourquoi aussi, dans la plupart des conférences internationales commencées dans l'enthousiasme et la ferveur, le ton change brusquement.

16. Plusieurs fois, au cours de l'histoire, des nations occupant le haut du pavé, incapables de tenir le gouvernail de leur raison, ont entraîné dans de folles et dangereuses aventures l'humanité entière uniquement pour satisfaire les caprices de leur orgueil ou de leurs passions. Le génie même dont elles furent douées ne leur fut pas d'une lumière suffisante, car elles l'ont considéré comme un instrument pour dominer plus facilement les autres.

17. Cela nous remet en mémoire la criminelle folie de ces deux rois de la légende qui ont engagé leur empire entier dans une entreprise égoïste : celle de sauver l'honneur d'un frère dont la femme s'était enfuie. Expédition maudite en son principe, soldée par des pleurs et des gémissements sans nombre de part et d'autre. Car au lieu d'hommes, ce sont des urnes, des cendres, qui sont rentrées dans chaque foyer après la destruction de la citadelle de Priam. La conclusion de ce drame lamentable est ainsi formulée par le poète épique :

“Et dans toutes les maisons d'où les guerriers partirent loin de la terre grecque, le deuil règne pour chacune, accablant. Une pensée obsédante peint en tout cas les coeurs.”

18. La leçon de cette histoire vieille de millénaires n'est pas différente de celles qui se dégagent des événements contemporains. C'est souvent qu'on assiste à la répétition de la malheureuse aventure de la hase alourdie du poids de sa portée, dévorée par des aigles sans pitié qui refusent de la laisser courir sa chance. Et de même que la situation faite à celle-ci avait soulevé la compassion d'une divinité protectrice de la vie animale, de même, l'Organisation des Nations Unies abhorre le festin des aigles et laisse s'étendre sa protection aux peuples faibles incapables de se défendre.

19. Des hommages sont aussi dus à l'ONU qui, en dehors de ses interventions en faveur de la paix là où elle est menacée, a aidé à développer dans certains Etats jeunes la technologie, fondement de l'édification des grandes entreprises. Nous prenons plaisir à souligner également ses démarches en faveur de la restauration des droits essentiels de l'homme, ainsi que la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide votée sous son patronage en 1948 en vue d'accorder une protection efficace aux minorités raciales, religieuses ou politiques contre l'oppression et l'anéantissement. Sans compter qu'elle s'est occupée de prévoyance, d'hygiène de l'enfance et de toutes les mesures susceptibles de donner aux travailleurs une vie plus agréable et plus saine. Bref, avec l'ONU, beaucoup de peuples ont le sentiment qu'ils ont leurs chances et qu'il leur est possible de les courir.

20. Toutefois, ces réalisations au bénéfice de l'humanité ne nous enlèvent pas la claire vision des conflits flagrants pétris de misère infinie qui bouleversent la conscience humaine et attendent, sous une forme ou une autre, une solution adéquate. Ils remuent jusqu'aux entrailles les hommes de coeur qui, plongeant leurs regards dans l'avenir, ont cru voir en eux des signes précurseurs d'une catastrophe mondiale sanglante : la douloureuse question du Nigéria, le dramatique conflit israélo-arabe, la guerre sans visage du Viet-Nam où Américains et Nord-Vietnamiens chevauchent le tigre, selon l'expression d'un auteur américain.

21. D'autres questions, de toute évidence moins cruciales que les précédentes, n'assombrissent pas moins l'horizon humain : la subversion organisée dans les Etats jeunes d'Afrique et d'Asie, les horreurs perpétrées dans certains pays, et notamment ceux où la minorité détentrice du pouvoir politique piétine, mutile la personne humaine.

22. Dressant le bilan des difficultés que rencontre l'humanité depuis le début de ce siècle, il est impossible à l'ONU de fermer les yeux sur les problèmes de la vieille Europe.

23. Toutes ces situations méritent d'être étudiées en profondeur avec le plus haut esprit de compréhension et de justice, puisqu'elles peuvent devenir explosives à travers des contextes passionnels. Les laisser de côté alors qu'elles hypothèquent l'avenir de l'humanité, c'est laisser subsister des causes profondes d'une ruine totale de l'humanité elle-même.

24. Devant les menaces qu'elles font peser sur nous et l'abîme où elles peuvent nous conduire, il est urgent d'opérer cette conversion à la raison, c'est-à-dire, au-delà de toutes les divisions qui sont susceptibles de dresser les hommes les uns contre les autres, la reconnaissance d'une communauté d'origine et de destin.

25. Utopie, dira-t-on que cette reconversion à la raison, tant sont fortes les haines et âpres les rancœurs. Utopie, dira-t-on, alors que la coalition des facteurs de destruction, la multiplication des engins de mort condamnent l'humanité à vivre sur un volcan. Utopie, dira-t-on, que cette espérance de voir tous les peuples de la terre dégagés de tout esprit de domination et de l'égoïsme, au nom de la raison et de la fraternité humaines.

26. Pourtant, si la raison humaine ne doit pas triompher, si l'humanité doit continuer à être une arène où s'entre-déchirent des frères ennemis, l'inquiétude ne peut que devenir de plus en plus poignante, et la destruction de notre espèce deviendra alors chose certaine.

27. Le monde étant considéré comme le domaine de l'homme, les richesses de l'univers devraient être normalement transformées par le travail, par la science et la technique en valeurs proprement humaines et équitablement réparties. Mais les choses sont devenues des idoles pour lesquelles on sacrifie tout son être. On ramène l'homme aux choses et non les choses à l'homme. Cette situation rend la condition humaine encore plus tragique en détachant l'homme de l'humanité pour le constituer prisonnier de la matière.

28. Dans l'angoisse qui étreint le monde, on ne peut entrevoir aucune issue en dehors d'une solidarité totale entre les nations. L'humanité est menacée par la faim. Quant à l'Afrique, elle est le lieu tragique de bien des misères.

29. Parmi les grands hommes de ce siècle, Sa Sainteté le pape Paul VI et le Secrétaire général de l'ONU, U Thant, ont pourtant dénoncé la détresse profonde de l'humanité blessée à mort. Si leurs appels incessants en faveur de la paix étaient entendus, si leurs exhortations à la fraternité rencontraient des échos favorables, le monde s'orienterait vers une nouvelle voie et les hommes cesseraient d'être voués à un destin qui semble fatal.

30. La vocation de la science est de soumettre les forces cosmiques à des fins humaines. C'est de conduire l'homme, sous tous les climats du vivant univers, à la conquête de l'Eden perdu. Quand, après le choc et le chaos de la seconde guerre mondiale, la science a repris sa marche puissante et triomphale en refoulant dans les deux sens la frontière de l'infini, elle a été saluée avec un enthousiasme bien sincère. Le monde, disait-on, était sauvé et la paix générale, qui fait fleurir l'agriculture, les lettres et l'industrie, était acquise à l'humanité.

31. La détresse de vivre et le désespoir d'être homme, pour emprunter l'expression de Daniel Rops, commencèrent à nous monter à la gorge quand cette science, au lieu d'être une oeuvre de libération et de paix, au lieu de servir les fins supérieures de l'homme, l'asservit au rythme des ambitions forcenées et des jouissances frénétiques.

32. En dépit des flambeaux de haine allumés dans certains coins de l'Afrique par les fils mêmes d'une civilisation considérée comme brillante, l'Afrique tend, par sa spiritualité, à devenir un lieu de rafraîchissement où les coeurs fatigués des combats de ce siècle peuvent se reposer; elle préconise avant tout qu'on fasse de la science une servante-maîtresse qui favorise l'essor spirituel de l'homme, procure au plus grand nombre possible les conditions indispensables à la culture vraiment humaine.

33. La République du Tchad, placée au coeur du continent africain, jeune, gonflée de la sève de l'espoir, fortement attachée aux traditions africaines les plus capables d'orienter l'homme vers son épanouissement total, entend élever ses regards pour trouver dans la science l'occasion de progresser vers sa prospérité.

34. Cette république, vue à travers une certaine presse, est assez mal connue; elle a ses détracteurs qui l'affublent de toutes les épithètes les plus fâcheuses.

35. Je ne suis pas venu occuper cette tribune pour parler uniquement de mon pays. Ma présence en cette assemblée n'a pas non plus pour objectif de m'ériger en avocat. Cependant, le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie, à cause de leur politique ségrégationniste, plongent l'humanité dans la honte et hypothèquent ainsi la paix dans notre continent.

36. Je suis venu réaffirmer la volonté inébranlable du Tchad de coopérer à l'établissement de la paix dans le monde, et son adhésion totale aux grands principes de

justice, de liberté et de solidarité internationales préconisés par l'Organisation des Nations Unies.

37. Nous gardons la conviction que l'Organisation servirait plus efficacement la cause de l'humanité, qu'avec elle, la science serait un outil de merveilleux service et nous conduirait à la félicité si l'influence de certaines nations et l'égoïsme de certains peuples n'entravaient son action.

38. La conclusion de notre message, nous vous la livrons enfin. C'est un souhait : que les attributions de l'Organisation des Nations Unies soient renforcées! Que l'ONU soit investie réellement de fonctions exécutives au service de la justice et de l'humanité!

39. Le **PRESIDENT** [*traduit de l'espagnol*] : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Tchad pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (*suite*)

40. **M. PIPINELIS** (Grèce) : Monsieur le Président, au nom de la délégation hellénique, je tiens à vous exprimer la satisfaction que nous éprouvons de voir l'Assemblée générale siéger cette année sous votre présidence. En vous félicitant de cette élection, qui est à la fois un hommage à votre pays et l'expression de la haute estime dont jouit votre personne, nous tenons aussi à vous souhaiter le plus grand succès dans l'accomplissement de la tâche, aussi importante qu'ardue, qui vous a été confiée.

41. Je voudrais aussi rendre hommage au président sortant, M. Corneliu Mănescu, pour la manière compétente et efficace avec laquelle il s'est acquitté de sa lourde tâche pendant une année difficile et chargée de problèmes complexes.

42. Mon gouvernement partage entièrement les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport annuel [*A/7201 et Add.1*].

43. Il ne s'agit pas de sous-estimer ce que les Nations Unies ont déjà pu accomplir. Cependant, il faut bien reconnaître que nous sommes loin d'avoir pu répondre aux aspirations de nos peuples. Il nous incombe donc de faire le bilan et de tirer les conclusions qui s'imposent de la situation actuelle dans le monde. En m'acquittant de ce devoir, je tâcherai d'exprimer brièvement l'opinion de mon gouvernement sur quelques-uns des problèmes qui exigent une attention particulière et sur la manière dont il a pu, dans la mesure de ses moyens, accomplir ses tâches.

44. Mon gouvernement, attaché aux principes de la Charte des Nations Unies et désireux de contribuer de son mieux à la consolidation de la paix, s'est appliqué à contribuer à l'amélioration marquée des conditions régnant actuellement dans la République de Chypre, ainsi que de nos relations avec notre voisine la Turquie. La Grèce a joué un rôle prépondérant dans le dénouement de la très sérieuse crise de novembre 1967. Donnant suite à une série d'appels adressés aux parties par le Secrétaire général, le Gouverne-

ment grec a pris des mesures concrètes qui ont ouvert la voie vers la pacification. De son côté, le Gouvernement turc s'est aussi associé à l'appel du Secrétaire général et le Gouvernement de la République de Chypre, en acceptant l'offre de bons offices du Secrétaire général, lui a soumis des propositions concrètes sur certains aspects de la question chypriote, propositions qui ont constitué le point de départ vers des contacts directs entre Chypriotes grecs et turcs, suggérés aussi par U Thant.

45. Le Président de la République de Chypre a aussi pris des mesures internes de pacification, qui ont vite abouti à une amélioration sensible de la situation dans l'île. Il est à espérer que les dirigeants de la communauté turque s'évertueront, pour leur part, à chercher le moyen de contribuer efficacement au succès des efforts déployés par les négociateurs.

46. Bien entendu, les pourparlers actuels entre Chypriotes grecs et turcs n'épuisent pas l'ensemble des questions qui composent le problème de Chypre et on aura inévitablement à passer par d'autres contacts, dans un cadre plus large, avant qu'une solution d'ensemble n'ait été obtenue.

47. Pour le présent, nous espérons que les deux parties feront preuve d'un esprit égal de bonne volonté et de réalisme et que les résultats de leurs entretiens actuels feront disparaître toutes les sources de frictions. Ceci constituera un pas considérable vers la solution finale.

48. Je voudrais à cette occasion rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à ces développements encourageants, et tout particulièrement à l'apport personnel de notre Secrétaire général, qui n'a cessé de prêter son concours pour que les objectifs du Conseil de sécurité soient atteints.

49. L'évolution de la situation à Chypre a contribué à une amélioration sensible des relations gréco-turques. C'est ainsi que, d'un commun accord avec le Gouvernement turc, nous avons pu procéder à l'examen de questions d'un intérêt purement bilatéral, qui étaient demeurées en suspens pendant toute la durée de la crise. Les progrès que nous avons pu accomplir se font déjà sentir dans plusieurs domaines.

50. Cette évolution heureuse me permet d'exprimer le ferme espoir que la Grèce et la Turquie vont reprendre leur rôle dans cette région du monde, dans le même esprit que celui qui les a animées entre les années 1930 et 1950, au bénéfice de la communauté internationale et plus particulièrement des peuples des deux pays.

51. Le renouement de relations de confiance avec la Turquie, les rapports amicaux qui existent entre notre peuple et celui de la Yougoslavie, ainsi que la normalisation de nos relations avec la Bulgarie et la Roumanie, à la suite de la liquidation des différends découlant de l'application du Traité de paix de 1947, ouvrent des possibilités pour le développement de la coexistence pacifique dans cette région du monde.

52. Ces constatations encourageantes, ainsi que la ferme décision du Gouvernement hellénique de poursuivre sa politique de bonnes relations avec tous les pays de la

communauté internationale indépendamment de leur système politique et social, basée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, m'ont amené, au mois d'avril dernier, à parler de la possibilité d'élaborer un nouveau statut des rapports entre Etats balkaniques, une sorte de code de bonne conduite internationale, définissant plus clairement les devoirs de chacun. Ce statut pourrait plus particulièrement définir les règles à suivre dans le domaine de la non-intervention dans les affaires intérieures des pays, et de la consultation entre gouvernements chaque fois que les intérêts communs seraient mis en cause, en prenant soin tout particulièrement, bien entendu, de ne pas porter atteinte aux engagements déjà assumés par rapport à d'autres pays. Il y a en effet un ample terrain où une collaboration effective des pays balkaniques pourrait avoir lieu pour la mise en valeur de leurs intérêts communs, sans que leurs orientations diplomatiques soient mises en question. Ces idées, qui sont d'ailleurs à l'étude depuis longtemps au sein de notre organisation, ne sauraient évidemment être avancées que dans un climat de confiance réciproque, caractérisé par un désir sincère de détente et de règlement amical des problèmes existants.

53. Il nous aurait fallu en tout cas un climat général d'apaisement et de confiance grandissante, dans lequel seule les idées généreuses et bienfaites peuvent prospérer. Or, plusieurs événements graves sont venus récemment assombrir l'horizon et jeter le trouble dans les pensées.

54. Malgré les développements encourageants qui ont marqué le début de cette année, les conditions dans lesquelles s'ouvre la présente session de l'Assemblée générale ne sont rien moins qu'inquiétantes.

55. Nous avons d'abord la crise du Moyen-Orient, insoluble jusqu'à ce jour et susceptible, par conséquent, de rechutes qui ne seraient que plus graves. Voici donc un premier foyer de danger pour la paix dans cette région éminemment sensible.

56. La délégation hellénique a eu l'occasion, lors de précédentes sessions de l'Assemblée générale, d'exposer sa position sur la situation au Moyen-Orient, qui continue à être le théâtre de graves et sanglants incidents et de terribles souffrances humaines. La situation dans cette partie du monde est régie par un immobilisme qui ne contribue pas à cicatriser les plaies toujours ouvertes.

57. Malgré les efforts louables du représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring, qui n'a pas cessé d'oeuvrer pour que les objectifs du Conseil de sécurité, énoncés dans la résolution [242 (1967)] du 22 novembre 1967, soient atteints, la voie vers un règlement pacifique reste encore bloquée. Pourtant, personne ne peut ignorer que la paix ne saurait être assurée ni par la conquête et l'expansion territoriale, ni par la violation des principes de la Charte des Nations Unies et le mépris de ses résolutions.

58. Le Conseil de sécurité a réaffirmé ce que la conscience universelle avait déjà reconnu et maintenu, à savoir que l'acquisition de territoires par la conquête militaire est inadmissible. Une guerre, même victorieuse, ne résout pas les problèmes qu'elle se propose de trancher. Elle ne fait qu'accroître les ressentiments existants et rendre plus précaire la coexistence pacifique entre voisins.

59. D'autre part, la terreur et les représailles ne résolvent également rien et ne font que conduire à de nouvelles violences.

60. Si l'on veut sortir de ce cercle vicieux, il faut chercher un règlement juste, équitable et durable, par voie de négociation, quels qu'en soient la nature et le procédé.

61. La Grèce, dont les liens d'amitié ininterrompue avec les peuples de cette région se perdent dans l'histoire, et qui désire les voir vivre en paix, estime que la résolution du 22 novembre 1967 offre la base d'un tel règlement. Elle exhorte les parties au conflit à faire preuve d'un esprit de modération et de réalisme et à avancer, profitant des efforts infatigables du représentant spécial, vers un règlement qui puisse conduire à la paix.

62. Cependant, l'application des principes du règlement des différends par des moyens pacifiques, du respect de la souveraineté et de l'indépendance, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, principes qui constituent la base même de la résolution du 22 novembre 1967, doivent être maintenus non seulement dans le Moyen-Orient, mais partout dans le monde. Ils doivent être respectés, d'une manière irréprochable et conséquente, par tous les membres de la communauté internationale. Ce n'est qu'ainsi que leurs professions de foi en les principes de notre charte acquièrent la valeur d'un acte de haute moralité internationale et cessent d'être une manoeuvre tactique, servant de simples fins d'opportunisme.

63. Les tragiques événements qui se sont déroulés en Europe centrale nous ont plongés dans la consternation la plus profonde. La violation des principes de non-intervention et de libre détermination des peuples a été ressentie comme une menace directe par tous les pays qui voient dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies la meilleure garantie et la sauvegarde de leur souveraineté et de leur indépendance.

64. Ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie a contrarié de longs efforts déployés en vue d'une meilleure compréhension entre les Membres de notre organisation et nous a démontré que, dans certains milieux, la politique de détente et le respect de l'autodétermination des peuples sont loin d'être devenus la règle de conduite en toutes circonstances.

65. La condamnation de cet acte par la quasi-totalité des pays, indépendamment de leurs systèmes politique et social, indépendamment de leur orientation et de leurs allégeances, a prouvé de façon claire et éloquente que la communauté internationale, dont cette crise a substantiellement renforcé l'armature morale, n'est disposée à accepter aucune circonstance atténuante, aucune justification de l'agression, d'où qu'elles proviennent. Car nous ne sommes plus à l'époque lointaine où Talleyrand pouvait dire : "Non-intervention est un mot métaphysique et politique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention."

66. Nous rejetons en effet le concept que l'appartenance à tel ou tel système d'alliance prive les membres de cette alliance du droit d'adapter leurs développements internes aux conditions qui leur sont propres; et encore moins sommes-nous prêts à reconnaître aux Etats les plus puis-

sants, au sein de ces alliances, le droit de veiller sur l'orthodoxie idéologique de leurs membres.

67. Il n'y a pas là qu'un abus répugnant à toute conscience tant soit peu soucieuse de sa dignité nationale. Il y a plus qu'un crime; il y a une erreur, car ce serait jeter la communauté internationale dans un état de confusion accrue et périlleuse qui permettrait à chacun de se mêler, selon ses convenances, des affaires d'autrui, de fomenter des conflits intestins et de multiplier à l'infini, au lieu de les limiter, les points de friction entre les peuples.

68. C'est donc pour des raisons très puissantes que par sa résolution 2131 (XX), l'Assemblée a condamné l'intervention — de toute nature et dans n'importe quelle circonstance — dans les affaires intérieures de tous les pays. Aussi l'appartenance d'un Etat à un bloc ethnique, idéologique ou autre ne peut-elle en aucune manière comporter l'aliénation ou la limitation de ses droits souverains.

69. Ces remarques mènent à la conclusion que même les prétextes sous lesquels l'invasion — condamnable en soi — a eu lieu, ne trouvent aucun fondement dans les normes généralement acceptées comme régissant de nos jours la vie internationale et les relations entre Etats, ni dans le simple bon sens.

70. La paix étant une notion indivisible, on ne saurait ne pas se préoccuper de la perpétuation de la guerre au Viet-Nam. Le rythme croissant des destructions matérielles ainsi que les souffrances et les effroyables pertes de vies ne peuvent être que trop profondément ressenties par tous les peuples épris de paix. D'où la satisfaction générale quand, il y a quelques mois, à la suite de sérieuses propositions de paix plusieurs fois réitérées par les Etats-Unis d'Amérique du haut même de cette tribune, des négociations ont été entamées à Paris. Il est cependant lécevant de constater, cinq mois plus tard, que ces négociations ne font que piétiner. La limitation des bombardements par les Etats-Unis n'a pas fait l'objet d'un geste réciproque par le Viet-Nam du Nord qui, au contraire, n'a fait qu'accroître l'infiltration de ses troupes et intensifier ses attaques contre les centres civils du Sud. Les accusations de Hanoi contre les prétendus desseins impérialistes des puissances occidentales ne sauraient camoufler la part de responsabilité qui lui incombe pour la continuation de la guerre au Viet-Nam et la perpétuation des souffrances infligées à un peuple de ce malheureux pays.

71. Il est vrai que dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, nous avons enregistré cette année quelques résultats encourageants. La conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] est un événement important, surtout quand on le place dans le contexte plus large de son influence sur les efforts développés en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international.

72. La Grèce, en tant que pays non nucléaire, a exprimé dans le passé et continue d'exprimer certaines appréhensions quant à la situation qui pourrait un jour résulter d'un "chantage nucléaire". Cependant dans l'espoir que la conclusion du Traité de non-dissémination accroîtra la confiance entre les grandes puissances et contribuera à la sécurité mondiale, le Gouvernement hellénique s'est empressé de signer cet instrument.

73. Le Gouvernement hellénique exprime le réel espoir que cette initiative sera suivie d'autres efforts tendant au désarmement général et, par conséquent, à la détente internationale. Ceci est conforme aux principes et aux buts de la politique de la Grèce, qui vise au maintien et à la consolidation de la paix.

74. La participation à nos travaux d'un nouvel Etat africain, le Souaziland, que je tiens à saluer et à qui j'exprime mes meilleurs vœux, constitue une preuve supplémentaire du progrès que la communauté internationale a pu enregistrer dans la voie de la décolonisation.

75. Enfin, permettez-moi de conclure par quelques considérations d'ordre général sur l'état actuel du monde.

76. Je suis sûr que personne ne sera surpris dans cette salle si je souligne le caractère de réelle gravité de la situation, et cela non pas du seul fait que des problèmes ardues et inextricables s'accumulent autour de nous. Bien souvent, par le passé, nous avons pu surmonter des crises autrement graves et la confiance du monde en notre organisation en est sortie, pour ainsi dire, grandie.

77. Ce qui donne par contre à la crise présente des rapports internationaux son caractère alarmant peut se résumer par deux séries de faits dont la concomitance, fortuite ou non, augure très mal de l'avenir.

78. L'accumulation des points de friction et de mésintelligence entre peuples et individus, tout d'abord. Les notions les plus claires, que la pensée ou la morale des peuples avait fini par définir au cours des siècles, sont aujourd'hui comprises différemment suivant les disciplines idéologiques auxquelles elles sont appelées à se conformer.

79. Les mots eux-mêmes, "phares de la pensée humaine, destinés à la conduire dans la nuit des temps", sont en train de travestir la réalité au lieu de l'éclaircir. Et l'opinion internationale, hypnotisée progressivement par la répétition de formules toutes faites, séparée en camps irréductiblement hostiles, a cessé d'exercer une influence curative quelconque sur cet état de choses.

80. Mais, qui plus est, en raison même de tout cela et de plusieurs autres facteurs accessoires qui en résultent nécessairement, l'immunité dont bénéficient les auteurs des infractions internationales a commencé d'être acceptée parmi nous comme un état normal, quand il s'agit de faits accomplis, irréversibles autrement que par la force. Il y a là, me semble-t-il, une phase ultime du développement de nos institutions internationales que nous ne saurions passer sous silence. Je me bornerai à signaler aujourd'hui que, tels plusieurs précédents tirés de la haute antiquité et d'autres tentatives similaires des temps modernes, la phase de l'immunité peut aussi aujourd'hui présager la faillite prochaine de tous nos espoirs en un monde nouveau. Il faut donc réagir, mais surtout réagir vite.

81. Point n'est besoin de s'élever avec indignation contre cet état de choses et de faire appel au redressement moral de l'humanité. Ce dont nous avons surtout besoin aujourd'hui, c'est d'un travail de consolidation, de construction, de pacification, aussi limitées qu'en soient l'étendue et la portée. Si chacun de nous y mettait toute sa volonté, son

bon vouloir et son imagination, et réussissait, dans la partie du monde où il est situé, à étouffer les foyers d'incendie, à promouvoir la bonne entente avec ses voisins, un travail considérable pourrait à la longue être fait, dont toute notre communauté internationale tirerait profit.

82. C'est dans cet esprit que le Gouvernement hellénique a cru, comme j'ai eu l'honneur de l'expliquer, servir la cause des Nations Unies. Il continuera de le faire avec la même foi et la même persévérance, convaincu qu'en agissant ainsi, il offre un exemple d'attachement raisonné et efficace au service de la paix.

83. M. EL AMIN (Soudan) [*traduit de l'anglais*<sup>1</sup>] : Au nom du peuple et du Gouvernement du Soudan, je tiens, Monsieur le Président, à vous saluer et à vous féliciter très sincèrement de votre élection à cette importante présidence. Votre élection est une preuve de la confiance que les Membres de notre organisation placent en vos qualités d'homme d'Etat et de chef.

84. Si nous avons salué, lors de notre dernière session, l'élection d'un membre des pays socialistes parce que notre organisation ne doit pas donner la préférence à certains régimes sociaux sur d'autres, nous nous réjouissons maintenant de votre élection parce que vous représentez l'Amérique latine. Votre illustre prédécesseur s'est montré digne de la confiance que les Membres de l'Organisation avaient placée en lui. Il a dirigé les affaires de l'Assemblée avec la plus grande habileté et avec un complet succès.

85. Nous ne doutons pas que votre main très sûre au gouvernail saura diriger notre assemblée, à travers des mers agitées, vers le havre de la réussite; vous vous montrerez ainsi à la hauteur de votre tâche difficile et digne de la confiance de vos collègues. Le Soudan vous promet tout son concours. Nous vous tendons la main, en coopération avec les autres Membres, afin que, sous votre conduite et sous la sage direction de notre secrétaire général, U Thant — dont la sollicitude constante a toujours contribué à la marche en avant de l'Organisation —, nous nous efforcions tous de rendre notre organisation plus positive et plus efficace.

86. Nous voyons que la paix mondiale est sans cesse menacée et que le spectre de la guerre grandit à l'horizon. Une guerre fait rage en Asie du Sud-Est. Il s'est produit là une agression qui ne semble pas devoir diminuer. La situation au Moyen-Orient peut dégénérer à tout moment en un conflit armé. Les peuples africains se révoltent contre la domination étrangère. Il se produit des conflits sur de nombreux fronts entre les puissances coloniales et les pays en voie de développement. Dans ces conditions, nous sommes amenés à nous tourner, une fois de plus, vers les Nations Unies dans l'espoir que celles-ci maîtriseront le mal avant qu'il devienne incontrôlable. Nous nous tournons vers les Nations Unies, car nous sommes fermement convaincus qu'elles représentent la conscience toujours en éveil de l'humanité. Elles sont les yeux, les oreilles et la voix expressive de l'humanité; elles sont — ou elles devraient être — son espoir et son ultime refuge.

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. Le texte français est une traduction d'une version anglaise communiquée par la délégation.

87. Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été tout ce que nous avons espéré et que la confiance de l'humanité en son efficacité ne soit plus maintenant aussi ferme qu'elle l'était jadis.

88. Un grand nombre de petites nations libres ont constaté, à leur grand regret, comment certaines grandes puissances ont utilisé notre organisation pour atteindre leurs objectifs personnels étroits ou pour mettre obstacle aux légitimes aspirations des autres Membres et les empêcher de se réaliser. D'autre part, certains Membres des Nations Unies non seulement continuent de négliger les décisions de l'Organisation, mais rejettent et répudient ses décisions. L'Organisation ne peut donc pas venir à bout de l'agression ni corriger les torts infligés à ceux qui souffrent.

89. Nous autres Arabes, nous sentons cela de la façon la plus aiguë. Nous avons souvent été surpris d'entendre certaines grandes puissances élever la voix pour condamner ce qu'elles affirment être une agression. Nous avons été surpris parce que les mêmes grandes puissances s'efforcent par tous les moyens de perpétuer l'oppression et de justifier l'agression, ailleurs dans le monde, en accordant leur support moral et leur appui militaire à l'agresseur.

90. Il y a cinq jours, nous avons entendu les Etats-Unis d'Amérique condamner ce qu'ils ont qualifié d'agression contre le territoire d'autres pays. Et cependant, cette même voix ne s'est pas fait entendre pour condamner l'agression actuelle et flagrante au Moyen-Orient. La voix des Etats-Unis n'a pas condamné l'occupation des territoires arabes par Israël. On aurait dit que les Etats-Unis n'étaient pas au courant de cette agression. On aurait dit que les Etats-Unis n'avaient rien vu ni rien entendu; et c'est ainsi qu'ils n'ont pas prononcé un mot de condamnation. Mais nous sommes témoins – comme le monde entier – du fait qu'Israël, sous la protection de certaines grandes puissances, n'a cessé, depuis 20 ans, de défier avec impunité les décisions de cette assemblée et celles du Conseil de sécurité. L'agression d'Israël contre les Arabes s'est poursuivie depuis juin 1967 jusqu'à ce jour.

91. Israël a refusé d'appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 qui lui enjoignait de se retirer, de même qu'il s'est refusé à appliquer d'autres résolutions de l'Assemblée générale comme du Conseil de sécurité. Les Nations Unies ont été impuissantes à relever ce défi.

92. Nous entendons maintenant l'affirmation, souvent répétée par certains Membres, que la seule manière de sortir de l'impasse, c'est que les victimes de l'agression négocient avec l'agresseur sur les conditions de leur libération. Cet appel à la négociation vient de certaines grandes puissances qui, si elles l'avaient souhaité, aurait pu apporter une solution juste à ce problème. Si elles avaient bien voulu exercer leur considérable influence de manière ferme et positive en faveur de la justice, ces grandes puissances auraient assuré la mise en oeuvre des résolutions de notre assemblée et du Conseil de sécurité.

93. Israël occupe depuis plus de 15 mois des territoires arabes dans les régions du Sinai, de Gaza, de la rive occidentale du Jourdain et des hauteurs de Golan. Tout au long de cette période, les Arabes se sont efforcés d'arriver,

par des moyens divers, à une solution pacifique tant par les Nations Unies que par la médiation de divers Etats. Quelques-unes des grandes puissances, cependant, ont beaucoup contribué à réduire à rien les efforts arabes. Pendant ce temps, les Arabes ont été les témoins patients de la façon dont leurs compatriotes, femmes, hommes et enfants, ont été soumis à la torture, à l'humiliation, ces souffrances étant infligées aussi bien à ceux qui sont restés dans leurs foyers, sous l'occupation israélienne tyrannique, qu'à ceux qui ont été contraints de se rendre dans des camps de réfugiés hors des territoires occupés. Les Arabes ont dû payer leur respect envers les Nations Unies de leur sang, de leur dénuement et de la perte de leurs foyers. Ils ont été patients, mais leur patience n'est pas inépuisable.

94. Ce n'est pas évaluer la situation d'une manière trop pessimiste que de dire que, si les Nations Unies ne parviennent pas à donner au problème une solution équitable en contraignant Israël à renoncer immédiatement et sans conditions à son agression, les Arabes n'auront d'autre possibilité que de recourir à des moyens qu'ils ont cherché à éviter jusqu'à maintenant. La manière de biaiser et les tactiques douteuses de certaines puissances pourraient fort bien pousser les Arabes à adopter une position qui pourrait entraîner un conflit armé dévastateur. Si les événements devaient prendre une telle tournure, une responsabilité très lourde pèserait sur notre organisation, dont la négligence, quant à ses objectifs majeurs de maintien de la paix et de la justice, est le résultat de la position d'obstruction adoptée par certaines grandes puissances qui ont renié leurs responsabilités dans l'établissement de la paix et de la justice.

95. Il faut souligner ici un point de première importance : Israël se retirera tôt ou tard des territoires arabes occupés, qu'il le veuille ou non; ce n'est qu'une question de temps.

96. Cependant la question du peuple de Palestine demeure. Si nous exigeons maintenant le retrait des forces israéliennes des terres qu'elles ont occupées après le 5 juin 1967, cela ne signifie pas que nous ayons oublié les racines de ce problème, à savoir le problème du peuple palestinien. On sait fort bien comment le peuple de Palestine a été dépouillé de ses biens et chassé de ses foyers pour laisser la place aux colonialistes sionistes, venus de toutes les parties du monde pour usurper les terres de leurs habitants légitimes.

97. Les Arabes de Palestine attendent depuis de longues années d'être rétablis dans leurs droits. Ils ont espéré que la conscience de l'humanité s'éveillerait un beau jour et se rendrait compte de cette tragédie. Maintenant qu'ils ont épuisé tous les autres moyens, ils ont recours à la résistance armée; ils ne se dérobent pas devant le sacrifice suprême, ils n'hésitent pas à offrir leur vie pour libérer leur pays et recouvrer leurs droits.

98. Tandis que nous saluons leur lutte héroïque, nous déclarons que nous les appuyons par tous les moyens à notre disposition. Nous sommes soutenus par la certitude que le mouvement de résistance palestinien l'emportera nécessairement, et nous avons la conviction que "seuls vivront ceux qui sont prêts à faire le sacrifice de leur vie...". Nous estimons que cela s'applique au peuple de Palestine.

99. Le dilemme qu'Israël présente au monde est une identification arbitraire et confuse de la confession juidaïque avec certaines incidences raciales et ethniques. Les Arabes, aussi bien chrétiens que musulmans, ont vécu en paix pendant des siècles avec des fidèles de confession juive dans bien des parties du monde. Même en Palestine, les membres des trois confessions ont vécu de manière amicale, côte à côte, en tant que citoyens égaux, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations.

100. Si maintenant les Palestiniens rentrent chez eux, les immigrants étrangers devront repartir dans leur patrie d'origine, car ils n'appartiennent pas à la terre de Palestine. Les Palestiniens de toutes religions, juifs, musulmans et chrétiens, pourraient alors vivre en paix. Mais si les choses ne se passent pas ainsi, si la situation en Palestine doit demeurer inchangée, nous pouvons être à peu près certains que tôt ou tard nous serons engloutis dans une conflagration ruineuse.

101. L'occupation israélienne de la Jérusalem arabe, le rejet par Israël des résolutions des Nations Unies, les atteintes portées aux droits des habitants chrétiens et musulmans, les efforts constants pour faire disparaître le caractère arabe et y substituer les coutumes et les rites israéliens, sans tenir compte des susceptibilités religieuses traditionnelles de la population arabe, n'ont pas seulement enflammé les sentiments arabes, mais suscité aussi les blâmes des chrétiens et des musulmans du monde entier. Cependant, les Nations Unies semblent impuissantes en présence de l'attitude de défi d'Israël, attentives seulement aux instructions de certaines grandes puissances, dont les objectifs étroits et les ambitions coloniales ont fait taire la voix de la conscience et étouffé l'appel de la compassion humaine.

102. Mais les Arabes ne renonceront pas tant qu'ils n'auront pas fait disparaître la menace qui pèse sur la Terre sainte, en ce qui concerne tant les musulmans que les chrétiens. Si les Arabes continuent à échouer dans leurs efforts pour aboutir à une solution pacifique, la situation devra être réglée un jour prochain, peut-être pas dans la paix, mais la cause qu'ils défendront sera celle de la justice.

103. Passant maintenant à la guerre qui fait rage au Viet-Nam, on se demande si les engagements inscrits dans la Charte ont été privés de tout leur sens et ne s'appliquent pas, car le fléau de la guerre dévaste depuis des années la terre du Viet-Nam et en décime la vaillante population sans que les Nations Unies aient beaucoup protesté. Cette guerre brutale, menée par les puissants Etats-Unis d'Amérique, dans la poursuite de leurs propres objectifs, est moralement condamnable et devrait donc être condamnée comme une guerre injuste, une guerre coloniale d'agression.

104. La guerre du Viet-Nam a été condamnée aux Etats-Unis non seulement par la jeune génération, non seulement par les hommes et les femmes qui réfléchissent dans toutes les couches sociales, mais par d'innombrables autres personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce pays. L'opposition à la guerre s'est affirmée davantage chaque fois que les Etats-Unis ont entrepris une nouvelle escalade dans le vain espoir que la destruction des cultures et la dévastation des terres viendrait à bout du courage du peuple vietnamien. Cependant, les lourds tonnages d'explosifs, le

napalm répandu sur le Viet-Nam du nord et du sud paraissent avoir été sans effet. En fait, le peuple vietnamien semble bien montrer qu'il est de plus en plus déterminé à poursuivre la lutte.

105. La guerre du Viet-Nam n'est plus une guerre civile. Elle est devenue maintenant une guerre coloniale dans laquelle les Etats-Unis ont engagé plus d'effectifs armés qu'en Corée, plus en fait que dans aucune guerre à l'exception des deux guerres mondiales. Les Etats-Unis, qui ont dépensé des milliards de dollars en instruments de guerre et de destruction, feraient bien de rappeler leurs forces, de mettre un terme à leur intervention et d'épargner la vie des Vietnamiens de même que celle de leurs propres ressortissants.

106. Nous savons fort bien que l'on dira peut-être que cette demande est partielle. Elle l'est, du reste. Nous sommes pour le peuple vietnamien dans sa lutte contre la domination coloniale. Les Vietnamiens, qu'ils soient du Sud ou du Nord, sont un seul peuple, un peuple qui a beaucoup souffert dans sa lutte pour la liberté. On aurait dû comprendre que l'intervention étrangère ne ferait qu'aviver les divergences et les désaccords entre les deux parties du pays et entraînerait la guerre et des destructions. Il est temps qu'on laisse le peuple du Viet-Nam libre de façonner son propre destin. Il en a le droit.

107. Nous avons eu des motifs de satisfaction et d'optimisme lorsqu'a été signé par un si grand nombre d'Etats le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre optimisme était dû pour une bonne part au fait que, pour nous, ce traité constituait un pas important et significatif dans l'effort de désarmement. C'est donc avec regret que nous constatons maintenant que le climat de confiance et de bonne volonté qui régnait il y a deux mois semble avoir cédé la place au doute et à la méfiance.

108. Nous comprenons mieux que jamais que les petites nations qui ont besoin de la paix pour se développer ont le devoir tout particulier d'essayer collectivement d'aider à dissiper ces doutes. Il est du devoir des petites nations désarmées de faire tous leurs efforts, de toutes les façons possibles, afin que les grandes puissances s'acheminent une fois de plus vers la détente.

109. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)], lorsqu'il sera en vigueur, ne saurait suffire en lui-même, car il ne ferait que sanctionner le monopole existant de possession des armes nucléaires par les grandes puissances si l'embargo sur la prolifération n'était pas suivi de l'interdiction des essais nucléaires souterrains et, ultérieurement, de la conclusion d'un accord limitant la production des armes nucléaires ainsi que de la réduction des stocks existants en tant que prélude à un désarmement général et complet.

110. L'humanité n'a plus qu'un choix : le désarmement ou la destruction.

111. Nous avons déclaré du haut de cette tribune, année après année depuis 12 ans, que l'efficacité de l'Organisation serait accrue si elle admettait la République populaire de Chine parmi ses membres. Nous avons préconisé l'admission de la République populaire de Chine avant même que

nous reconnaissons son gouvernement et que nous procédions à l'établissement de relations diplomatiques avec ce pays. Notre attitude se fondait sur le principe de l'universalité de notre organisation, sur le critère selon lequel les conseils des Nations Unies sont ouverts aux représentants de gouvernements qui ont le contrôle effectif de leur territoire et sur la conviction que l'exclusion persistante de la République populaire de Chine est une violation de la Charte.

112. Les arguments qui ont été invoqués pour justifier l'exclusion de la République populaire de Chine au long des années ont montré que certains Membres de l'Organisation sont capables de se servir de deux poids et deux mesures pour arriver à leurs fins. Les Etats-Unis se moquent de la logique lorsqu'ils affirment, comme ils l'ont fait, que la République populaire de Chine n'est pas en droit de devenir Membre de l'Organisation, ni digne de l'être parce qu'elle n'adhère pas aux objectifs pacifiques de la Charte.

113. Le Gouvernement du Soudan est demeuré favorable au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies parce qu'il est convaincu que tant que la Chine demeurera au dehors les Nations Unies échoueront dans leurs objectifs de défenseur de la paix et continueront de donner tous les symptômes de malaise dont elles souffrent depuis 20 ans.

114. Il a été dit maintes et maintes fois que la République populaire de Chine non seulement est digne d'être représentée aux Nations Unies et le mérite, mais que la cause de la paix pourrait bénéficier de son admission. Le Gouvernement de la République populaire de Chine est une puissance nucléaire et il n'est pas réaliste pour notre organisation de méconnaître le fait que sa participation est nécessaire si l'on veut que les mesures de désarmement soient dignes de foi et efficaces et si l'Organisation entend préserver la paix mondiale.

115. Cette session-ci nous offre une occasion très nécessaire d'évaluer les réalisations des Nations Unies dans l'élimination du colonialisme, comme le prévoient les dispositions de la Charte et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

116. Pour nous, au Soudan, l'élimination complète du colonialisme dans toutes ses manifestations est un objectif national et un engagement irrévocable. Notre attitude provient de la conscience très vive que nous avons des leçons de notre propre histoire et de l'histoire des continents d'Afrique et d'Asie.

117. La reconnaissance par l'Assemblée générale de la légitimité de la lutte des peuples sous régime colonial et son invitation aux Etats Membres à donner un appui moral et matériel aux mouvements de libération nationale dans les territoires coloniaux ont trouvé leur parallèle dans notre détermination absolue de donner notre appui et notre participation à la lutte pour la liberté, afin d'accélérer les progrès des peuples dépendants vers la complète indépendance, et notre détermination aussi de nous opposer à l'exploitation des ressources humaines et matérielles et à l'assujettissement de l'âme d'un peuple à une volonté étrangère. Nous avons donc pris très au sérieux la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et nous nous efforçons de la mettre en oeuvre.

118. Au cours des récentes années, les Nations Unies ont apporté une contribution positive et constructive au processus de décolonisation en dépit de certains efforts pernicioseux pour l'arrêter. Notre organisation a été le fier témoin de l'accession de nombreux nouveaux Etats Membres à l'indépendance souveraine. C'est avec une grande joie et une grande satisfaction que nous saluons l'indépendance du Souaziland et la perspective de voir la Guinée équatoriale accéder à l'indépendance.

119. Néanmoins, la triste vérité est que le colonialisme, malgré les échecs que lui infligent les peuples du monde dans bien des régions, n'a pas modifié sa nature fondamentale. La lutte courageuse des peuples coloniaux a infligé des blessures profondes au colonialisme, mais ne l'a pas écrasé de manière définitive. Une résistance implacable à la cause de la libération nationale s'est développée dans la partie australe de l'Afrique. Nous voyons aujourd'hui les forces du nationalisme africain, au nord du Zambèze, et les forces de la suprématie blanche, au sud de ce fleuve, se dresser dans un affrontement fatal, lourd du danger de conflits raciaux qui pourraient embraser toute l'Afrique et peut-être même s'étendre au monde entier. Montrons-nous conscients des dangers de la situation en Afrique australe, où la lutte pour la liberté est irrémédiablement liée à la lutte contre l'oppression raciale. Il nous faut comprendre que la détermination du peuple africain de plier les événements à sa volonté et de façonner l'avenir qu'il entend se donner triomphera nécessairement.

120. La présence au pouvoir du régime Smith en Rhodésie du Sud représente une violation des principes de justice et de moralité et un déni des valeurs qui sont les plus chères aux Nations Unies. Le Gouvernement du Royaume-Uni est en grande partie responsable de cette aggravation de la situation, car il a négligé de saisir l'occasion d'agir rapidement et efficacement pour assurer la chute du régime actuel et préparer la voie au règne de la majorité. Au lieu de cela, la Grande-Bretagne s'est lancée dans une politique douteuse de sanctions économiques vouées à un échec évident, qu'elles soient volontaires ou obligatoires, sélectives ou globales.

121. L'Afrique s'est exprimée d'une voix unanime sur la question de la Rhodésie en exigeant que le Royaume-Uni applique le seul châtement qui convient au crime commis contre le peuple zimbabwe : le recours à la force pour écraser la rébellion et remettre le pouvoir à la majorité. L'inquiétude que nous inspire la tragédie rhodésienne nous a rapidement incités à répudier tous rapports avec le régime rapace d'Ian Smith et même à rompre les relations diplomatiques avec le Royaume-Uni pendant quelque temps; car la libération d'une Rhodésie africaine, d'un Zimbabwe, est d'une importance particulière dans la lutte de l'Afrique pour la libération de l'Afrique australe. Elle représente une action d'avant-garde dans la campagne contre la pression portugaise en Angola et au Mozambique. C'est le prélude à la défaite de l'*apartheid* et de la suprématie blanche en Afrique du Sud.

122. Selon la logique faussée du Portugal impérialiste, le summum de l'aspiration d'un Africain devrait être de devenir portugais; car, tant qu'il ne peut acquérir ce statut, il n'est pas citoyen dans son propre pays, et tant qu'il n'a pas la citoyenneté, il n'a aucun droit. Mais la population de

l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) a rejeté l'assimilation et s'est lancée dans une lutte courageuse contre l'oppression portugaise soutenue par les alliés du Portugal, membres du Pacte militaire de l'OTAN. C'est une aide qui renforce le vain espoir et qui nourrit l'illusion du colonialisme portugais, qui croit pouvoir rester en Afrique. Les alliés du Portugal partagent avec lui la responsabilité des atteintes à la vie et aux biens que le Portugal commet dans le continent africain et des outrages infligés à la population africaine. Il peut même être vrai de dire que la responsabilité essentielle incombe aux alliés du Portugal, car sans leur collusion le colonialisme portugais aurait succombé depuis longtemps devant la poussée de la lutte africaine de libération.

123. Les Nations Unies ont proclamé que le peuple de Namibie a le droit d'être libre et qu'elles sont disposées à l'aider dans sa lutte. Le défi que les autorités sud-africaines opposent à l'opinion collective de l'humanité, exprimée dans la révocation du Mandat, ne laisse plus aux Nations Unies qu'un pas inévitable à faire, à savoir aider leur pupille, le peuple namibien, par tous les moyens dont elles disposent, à secouer les chaînes de l'*apartheid*.

124. En tant que nation qui croit que le colonialisme et la paix sont inconciliables, nous nous efforçons de faire disparaître les derniers vestiges du colonialisme, comme devraient le faire toutes les nations, quelles que soient leurs convictions. Nous réitérons notre engagement d'aider les peuples coloniaux et demandons aux Nations Unies de se joindre à nous pour défendre le droit de ces peuples à la liberté et à l'indépendance.

125. Cette année-ci a été désignée par l'Assemblée générale pour fêter le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; cette année est donc consacrée au respect et à l'appui des principes des droits de l'homme. Mais il est profondément inquiétant et triste que cette année n'ait pas vu la réalisation des droits de l'homme pour la population de l'Afrique australe. L'année internationale des droits de l'homme est presque achevée et le Gouvernement de Pretoria, pendant ce temps, a consolidé son système injuste d'*apartheid* -- système qui prive la population non blanche de tous ses droits légitimes et qui attente à sa dignité humaine — afin de perpétuer une société injuste et immorale qui vit du travail des Africains réduits, dans leur propre pays, à un état de misère au sein de l'abondance qui les entoure.

126. La situation en Afrique australe est explosive et dangereuse. La cause n'en est pas seulement dans l'entêtement qu'apporte le Gouvernement de Pretoria à suivre sa politique d'*apartheid* : le danger provient aussi de l'extension continue de sa législation injuste, tant dans sa portée que dans son application, à d'autres régions du continent. Les membres de cette assemblée savent, bien entendu, que le système de l'*apartheid* a été étendu à la Namibie, où le Gouvernement de l'Afrique du Sud, ne se satisfaisant pas de son usurpation illégale, s'est engagé dans une division du pays en deux régions afin de séparer les deux groupes raciaux, plaçant les propriétaires légitimes de la terre et de ses richesses dans la région la plus pauvre, la moins productive, tout en réservant la partie sud, plus riche, à la minorité blanche. Ainsi, la Namibie, elle aussi, a été souillée par le système d'*apartheid*.

127. Les Nations Unies auraient dû prendre d'autres mesures pour assurer le respect de leurs résolutions, mais certains de leurs membres n'ont pas voulu aller jusque-là. En fait, ils ont accordé leur protection au Gouvernement de l'Afrique du Sud. Ils ont même fourni à ce gouvernement de l'équipement militaire pour écraser la révolution africaine. Nous devrions exiger de ces membres qu'ils reviennent sur la voie de la morale, qu'ils mettent leur confiance dans la cause de la justice et qu'ils aident plutôt que d'entraver les Nations Unies qui s'efforcent de briser la résistance du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

128. Tandis que nous formulons cette exigence, nous autres, Soudanais, saluons la lutte implacable de la population d'Afrique australe et, une fois de plus, nous nous engageons à lui continuer notre appui.

129. Le processus de décolonisation ne pourra être total s'il ne s'effectue également dans la sphère économique. La réalisation de l'indépendance politique dans les anciennes colonies doit être suivie de près de l'obtention par elles de la viabilité économique soit séparément, soit dans le cadre d'une intégration et d'une coopération régionales.

130. Ainsi, le problème du développement a été reconnu sur le plan international; il a pris une importance de plus en plus grande, devenant un objet d'attention de la part des organes internationaux, à l'intérieur des Nations Unies comme en dehors d'elles.

131. La première Décennie des Nations Unies pour le développement et la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont assurément donné corps à l'idée d'une coopération internationale en cherchant à fournir le mécanisme d'organismes nécessaires à cette coopération dans les domaines de l'industrialisation et du commerce. Les mesures récemment adoptées par l'Assemblée générale pour mettre en activité le Fonds d'équipement des Nations Unies pourraient être considérées comme un courageux effort visant à combler une lacune grave qui persistait dans le système de la coopération internationale. Cependant, ces initiatives ont eu leurs défauts. La première Décennie du développement s'achève, mais elle est fort loin d'avoir atteint la politique et les objectifs qu'elle s'était fixés. Cet échec peut être en partie imputé à l'absence de volonté politique de la part de ceux qui sont le mieux en mesure d'aider à atteindre ces objectifs, et en partie aussi aux circonstances nées de la situation économique mondiale. Les politiciens et les économistes peuvent argumenter quant aux causes véritables de la situation décevante devant laquelle nous nous trouvons; mais ce qui doit nous préoccuper ici, c'est la capacité d'apprendre ce que nous enseigne l'expérience du passé, et le désir, la volonté d'élaborer une stratégie globale plus générale pour la prochaine Décennie du développement. Le Fonds d'équipement doit être mis en fonction pour fournir les ressources nécessaires aux investissements devant faire suite à toute une série d'études déjà achevées sur les possibilités qu'offrent les ressources d'assistance des Nations Unies. Nous avons noté avec une profonde satisfaction les contributions généreuses d'un certain nombre de pays en voie de développement lors de la dernière Conférence d'annonces de contributions au Fonds de développement et nous espérons que d'autres pays en voie de

développement suivront leur exemple. Nous espérons également que le groupe des pays socialistes et les petits pays d'Europe occidentale pourront enfin reconnaître que leurs intérêts se confondent avec ceux des pays en voie de développement lorsqu'il s'agit d'appuyer le Fonds d'équipement. Un autre organisme qui continuera d'avoir besoin de notre attention et de notre appui est l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

132. La création de cette organisation a été marquée par une hésitation exceptionnelle de la part de nombreux pays développés. Bien des aspects de ses activités ont fait l'objet de critiques avant même que cet organisme n'entre en action. Certains se sont efforcés de limiter la compétence du Conseil du développement industriel, entravant ainsi le renforcement des pouvoirs et des ressources de l'organisation pour l'empêcher de devenir institution spécialisée. La décision prise récemment à la deuxième session du Conseil [voir A/7215, annexe VI, résolutions 3 (II) et 12 (II)] de constituer un groupe de travail qui examinerait les programmes actuels et à venir, de même que leurs incidences financières, deux semaines avant la session annuelle du Conseil, semble au Gouvernement soudanais constituer une initiative erronée. Elle ne tend pas seulement à limiter les pouvoirs du Conseil, elle tend également, en fait, à n'en faire qu'un organe de simple enregistrement. On sait fort bien que les pays en voie de développement ont quelque peine à assister à toutes les conférences internationales auxquelles ils sont actuellement invités, faute de ressources ou de personnel. Si on leur demande donc d'envoyer des délégations aux réunions d'un groupe de travail qui ferait la même besogne qui devrait normalement être assurée par le Conseil, on finira par les dissuader d'assister aux séances du groupe de travail, faisant ainsi le jeu des pays développés, qui ne manqueront pas de saisir cette occasion de dominer le groupe de travail et lui feront rédiger des recommandations et des conclusions adaptées à leurs propres objectifs. Ma délégation estime que les pouvoirs du Conseil du développement industriel doivent être rétablis et renforcés par la suppression du groupe de travail. De plus, il convient de renforcer l'organisation en lui promettant directement des ressources, afin de lui donner les moyens de mener à bien son travail d'aide à l'industrialisation de pays en voie de développement.

133. Tous les pays devraient coopérer au succès de la prochaine conférence d'annonces de contributions de l'ONUDI et, à cet égard, les pays en voie de développement ont le devoir de verser les contributions nécessaires, car beaucoup de pays développés ont bien des fois exprimé et manifesté leur manque d'enthousiasme pour l'organisation et son évolution future.

134. Ainsi, nous ne désirons pas que les Nations Unies se fassent le reflet de la prédominance très réelle des grandes puissances et du triomphe de l'opportunisme. Nous souhaiterions voir les Nations Unies refléter une autre réalité : la réalité de la volonté de coopérer, de l'amour de la paix, la réalité de la fraternité des hommes et de la bonté que recèle l'âme humaine. Nous souhaitons voir les Nations Unies défendre les valeurs de la liberté, de l'égalité et de la justice. Nous souhaitons voir les Membres des Nations Unies appuyer ces valeurs et les défendre avec sincérité et conviction.

135. Espérons que tout cela pourra encore être réalisé.

136. M. KARJALAINEN (Finlande) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser les félicitations les plus chaleureuses et les vœux les meilleurs de mon gouvernement et de moi-même. Nous saluons en vous un représentant éminent de ces grandes nations d'Amérique latine qui, depuis la fondation même des Nations Unies, ont joué un rôle important pour favoriser le développement d'un ordre pacifique dans le monde. Nous savons que, sous votre direction, l'Assemblée générale sera en mesure de s'acquitter de ses fonctions d'une façon efficace et constructive.

137. L'Assemblée générale se réunit dans une atmosphère de tension marquée par un sens d'insécurité. Au début de cette année, nous avons encore quelque raison d'espérer une amélioration dans les relations internationales. Au Moyen-Orient, la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en novembre 1957 permettait au représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring, d'établir des contacts avec les parties au différend. A propos du conflit du Viet-Nam, des discussions avaient été engagées entre représentants du Gouvernement des Etats-Unis et du Viet-Nam du Nord. L'appui très large accordé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires semblait également renforcer la paix et la sécurité internationales. Mais les espoirs nés de ces événements sont demeurés vains. Aucun progrès n'a été accompli vers un règlement des questions politiques affectant la sécurité du Moyen-Orient. Au Viet-Nam, les combats continuent plus que jamais. Enfin, l'intervention en Tchécoslovaquie, encore qu'elle ait été présentée comme une question n'intéressant que les Etats socialistes d'Europe orientale, ne saurait manquer d'affaiblir la confiance en une évolution de la vie internationale qui interdirait le recours à la force dans les relations entre Etats.

*Sir John Carter (Guyane), vice-président, prend la présidence.*

138. L'attitude du Gouvernement finlandais à l'égard de ces questions actuelles de la vie internationale a été bien précisée. Comme je le disais il y a un an dans la discussion générale :

“La position du Gouvernement finlandais... se fonde sur notre politique bien connue de neutralité, mais aussi sur les principes que nous entendons appliquer aux rapports entre Etats en toutes circonstances.”  
[A/PV.1577, par. 3.]

J'ai poursuivi en disant que :

“Toute nation doit être libre d'ordonner ses propres affaires sans intervention ni pression du dehors. Tout Etat a droit à la paix et à la sécurité. Tous les Etats doivent respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres Etats. Il faut que les différends internationaux soient réglés par des moyens pacifiques ou par voie de négociations. L'utilisation de la force ou la menace d'y recourir dans les relations internationales doit partout être rejetée.” [Ibid.]

139. En conséquence, à propos de la question du Viet-Nam, le Gouvernement de la Finlande a constamment appuyé les propositions du Secrétaire général U Thant selon

lesquelles il convient de mettre un terme aux bombardements du Viet-Nam du Nord et de réduire toutes les activités militaires, afin de préparer le terrain à un règlement pacifique qui permettrait au peuple du Viet-Nam de déterminer son avenir sans ingérence ni pression du dehors. A propos du conflit du Moyen-Orient, nous croyons que la résolution de novembre dernier du Conseil de sécurité fournit la base d'un règlement qui assurerait le retrait des forces israéliennes de territoires appartenant à des Etats arabes et permettrait à tous les pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité. A propos de la Tchécoslovaquie, le peuple finlandais espère sincèrement que les forces étrangères seront retirées du pays et que toutes les restrictions venues du dehors disparaîtront dès que possible, conformément aux vœux du peuple tchécoslovaque.

140. A la lumière des événements dont je viens de parler, il est possible de dire à nouveau que l'aggravation de la situation internationale met en danger surtout la sécurité des petites nations. Ces dernières sont les défenseurs les plus fidèles de la coopération internationale et du droit international; il est donc naturel que des violations répétées des principes de la Charte des Nations Unies créent parmi les petites nations un sentiment d'insécurité. Comme le Secrétaire général le souligne dans l'introduction à son rapport annuel,

“cette tendance à en revenir à la force comme instrument de politique nationale sape la base même de l'Organisation des Nations Unies. . . Si cette tendance n'est pas renversée et s'il n'y a pas un retour aux principes de la non-intervention dans le libre destin des nations, l'avenir même de la paix et de la sécurité internationales est, en vérité, bien sombre.” [A/7201/Add.1, par. 174.]

Il devrait être de l'intérêt des grandes puissances de dissiper ces inquiétudes et de trouver une base nouvelle sur laquelle pourrait renaître la confiance. En effet, nous vivons dans un monde d'interdépendance mutuelle entre toutes les nations, grandes et petites; et les règles de la conduite internationale entre les pays ne sauraient être négligées sans que cela entraîne de graves conséquences pour tous.

141. A une époque comme la nôtre, il existe une tendance à écarter les tentatives en vue d'une détente dans les relations internationales comme étant inutiles ou même nuisibles et à se fier davantage à la force militaire. En Finlande, nous ne sommes pas disposés à tirer semblable conclusion des événements récents. A notre avis, nous devons continuer à travailler avec persistance à rétablir la confiance entre les nations et à réparer les dommages causés à la coopération internationale. Nous avons la conviction que, malgré les récents reculs, c'est ainsi seulement que la paix sera assurée dans le monde.

142. A côté du sentiment croissant d'insécurité, l'un des dangers courus par la communauté mondiale aujourd'hui est le risque de ne pas reconnaître les priorités nécessaires. Malgré tout ce qui s'est passé — et peut-être même à cause de ce qui s'est passé —, nous devons commencer par le commencement. L'anarchie nucléaire nous menace tous, sans distinction. Une sécurité plus grande pour toutes les nations ne peut être réalisée que grâce au désarmement et au contrôle des armes. Il faut procéder par étapes; nous ne pouvons pas tout obtenir d'un seul coup.

143. De l'avis de mon gouvernement, cela est vrai également du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2372 (XXII)]. Certes, ce traité prête à la critique; il n'est pas, il ne peut pas être un instrument absolument complet. Pourtant, en lui-même, le Traité tel qu'il a été recommandé par l'Assemblée générale et signé jusqu'à présent par 80 Etats Membres est l'une des réussites internationales les plus remarquables des dernières années; il continue d'être également la condition préalable à de nouvelles mesures de désarmement. Nous pensons qu'il est nécessaire de concentrer nos efforts en vue de rendre ce traité opérant. A cet fin, un esprit constructif et de coopération est nécessaire, tant de la part des Etats non nucléaires que des puissances nucléaires.

144. A cet égard, l'article VI du Traité, aux termes duquel chacune des parties

“s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire”

est d'une importance primordiale. Cet engagement de poursuivre de bonne foi les négociations sur le désarmement devrait, dans la pratique, conduire à un début de négociations bilatérales entre les deux superpuissances pour aboutir à des accords destinés à restreindre la course aux armements nucléaires stratégiques, à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et à d'autres mesures de contrôle des armements esquissées au cours de la dernière session du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement à Genève. Les grandes puissances assument la responsabilité principale à l'égard de toutes ces mesures.

145. L'Organisation des Nations Unies demeure l'instrument principal dont les nations disposent pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela doit être dit en raison des déceptions et désillusions qui — cela se comprend d'ailleurs — se répandent aujourd'hui. A notre avis, la sécurité des nations ne saurait être améliorée par la mise au point de nouvelles garanties découlant de traités ou d'accords conclus hors du cadre des Nations Unies; elles le seraient plutôt par des efforts concertés constants pour améliorer les relations internationales, pour négocier des mesures nouvelles de contrôle des armes et de désarmement et, avant tout, pour renforcer l'aptitude des Nations Unies à édifier et à maintenir la paix.

146. A cet égard, les récents événements qui se sont déroulés au Comité spécial des opérations de maintien de la paix renferment des promesses de progrès. La Finlande est l'un des pays qui ont fourni à ce comité des renseignements détaillés sur les préparatifs en cours en Finlande en vue de la participation de notre pays aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'expérience montre que l'utilisation des forces ou observateurs des Nations Unies, ou de toute autre forme de présence des Nations Unies, est devenue un instrument indispensable entre les mains de la communauté internationale dans les heures de crise et de conflit.

147. La force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à laquelle participent des soldats finlandais, en est un exemple pratique. La présence de cette force dans

l'île a été essentielle pour y maintenir la paix; elle a aidé à permettre l'ouverture de conversations entre les deux communautés. Espérons que ces conversations aboutiront bientôt au rétablissement de conditions normales; un tel résultat serait l'heureux aboutissement de l'opération des Nations Unies.

148. Une faiblesse fondamentale du système de sécurité collective des Nations Unies est, il faut le reconnaître, le fait que l'Organisation n'a pas encore pu assurer l'universalité de la représentation. C'est seulement lorsque l'Organisation sera vraiment universelle que les Nations Unies pourront réellement fonctionner en tant que "centre où s'harmonisent les efforts des nations". C'est pourquoi le Gouvernement finlandais a toujours été d'avis que le siège de la Chine aux Nations Unies appartient aux représentants de la République populaire de Chine; nous continuons d'être de cet avis.

149. Un certain nombre d'autres nations importantes demeurent également en dehors des Nations Unies. Je songe ici avant tout à ces nations divisées que sont l'Allemagne, le Viet-Nam et la Corée. La Finlande, conformément à sa politique bien établie de neutralité, ne reconnaît pas les gouvernements de ces pays divisés et n'a par conséquent aucune relation diplomatique avec eux. Mais nous croyons que ces gouvernements devraient avoir la possibilité de participer au travail des organisations internationales de façon appropriée. Je suis d'accord avec le Secrétaire général, qui a suggéré à maintes reprises que l'on envisage la participation de tels gouvernements. Le Gouvernement finlandais est prêt à coopérer à la recherche d'une solution applicable à l'ensemble de ce problème.

150. La situation en Afrique australe continue de préoccuper vivement le monde. Le danger croissant d'un conflit racial a poussé le Conseil de sécurité à prendre des mesures collectives contre le régime illégal de Rhodésie du Sud. Pour la première fois dans l'histoire, les Nations Unies ont eu recours à des sanctions économiques totales. Il ne faut pas laisser échouer ces mesures, car ce qui est en jeu ici, ce n'est pas seulement le sort de la majorité noire de la population en Rhodésie du Sud, mais aussi la confiance que l'on peut avoir en tout le système de mesures coercitives des Nations Unies. La Finlande, pour sa part, applique totalement les résolutions du Conseil de sécurité.

151. Les Nations Unies ont également accepté un engagement clair et net à l'égard du Sud-Ouest africain. Nous nous sommes engagés à permettre au peuple de la Namibie d'atteindre la libre détermination et l'indépendance. Manquer à cet engagement reviendrait à saper gravement l'autorité de notre organisation. Nous devons poursuivre immédiatement notre recherche de moyens efficaces et pratiques qui permettent d'aboutir à une solution juste et pacifique de ce problème.

152. Nous devons accorder une attention constante à la persistance de l'oppression raciale en Afrique australe, mais nous ne saurions manquer d'exprimer notre vive préoccupation devant les souffrances terribles causées par la guerre civile au Nigéria. Les sentiments du peuple finlandais ont été profondément affectés par cette tragédie, et tant le Gouvernement finlandais que de nombreuses organisations civiques ont participé aux efforts de secours du Comité international

de la Croix-Rouge. La Finlande est prête à prendre part à de nouvelles activités de secours international aux victimes civiles des hostilités. Comme il est dit dans la résolution adoptée par la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine, nous "lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles coopèrent aux fins d'assurer l'envoi rapide d'assistance humanitaire à tous ceux qui en ont besoin". Et pourtant, de toute évidence, aucune action de secours ne saurait sauver les populations des régions touchées par le conflit, à moins que les hostilités ne cessent rapidement et qu'un règlement permanent n'intervienne pour assurer la sécurité et les droits de l'homme à tous les intéressés.

153. Les pays nordiques se sont occupés également des problèmes humanitaires qui se posent au Viet-Nam et de l'aide que l'on pourra donner à ce pays une fois que les activités militaires y auront pris fin. A cette fin, un groupe d'études a été constitué pour voir ce que pourraient faire les pays nordiques dans le sens d'une aide humanitaire. Les études menées jusqu'ici indiquent qu'il existe véritablement un immense besoin d'assistance. Nous estimons qu'il y a une responsabilité qui incombe à chacun de nous. Les pays nordiques sont prêts, de leur côté, à prendre une part active à cette oeuvre.

154. Tandis que nous arrivons à la fin de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, nous avons quelques raisons de procéder à un examen de conscience critique. Il nous faut reconnaître que nous n'avons pas su faire face aux problèmes que nous connaissons dans le domaine du développement économique. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut intensifier les efforts tendant à augmenter et à améliorer la production alimentaire. Ces efforts pourraient être menés de pair avec une politique active de contrôle, à l'échelon mondial, de l'accroissement démographique. Ce problème concerne essentiellement les gouvernements à titre individuel, mais les Nations Unies devraient pleinement appuyer les efforts qu'ils font pour que l'on puisse gagner la course entre la production alimentaire et la population.

155. Le système créé par les Nations Unies pour faire face aux besoins économiques et sociaux est délicat et complexe. Il permet une capacité considérable pour remplir les tâches essentielles de la coopération en vue du développement. Toutefois, ce dispositif est le fruit d'une croissance organique. Nous manquons de planification d'ensemble. C'est pourquoi le Gouvernement finlandais a suivi avec un vif intérêt les initiatives prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres institutions des Nations Unies, telles que la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour évaluer les possibilités de la structure actuelle lorsqu'il s'agit de régler les problèmes d'une politique efficace de développement. Ce qu'il nous faut, au début de cette deuxième Décennie du développement, c'est une optique que l'on puisse vraiment qualifier de stratégique.

156. M. MOHALE (Lesotho) [*traduit de l'anglais*] : Il y a deux ans, le Royaume du Lesotho prenait sa place en cette assemblée en tant que membre souverain de la communauté internationale. Depuis lors, le Premier Ministre du Lesotho,

l'honorable chef Leabua Jonathan, a eu l'occasion de relever pour l'édification des Membres des Nations Unies les éléments saillants de la situation géopolitique de mon pays et les principes généraux qui inspirent la politique étrangère de son gouvernement. Etant donné que le Premier Ministre a parlé en détail des circonstances qui dictent la politique tant nationale qu'internationale du Lesotho, je me bornerai à relever ici simplement les questions qui revêtent une importance particulière.

157. Dans tout développement de la politique étrangère du Lesotho, l'état de nos rapports avec la République d'Afrique du Sud doit occuper la première place. En réalité, le fait que le Lesotho est une enclave entièrement entourée par la République sud-africaine ne nous laisse pas d'autre choix que d'accepter politiquement et économiquement cette réalité avant de pouvoir nous lancer dans un programme réaliste. Nous reconnaissons clairement cette situation, certes, mais cela ne nous associe pas pour autant au système d'*apartheid* qui est légalement établi dans cette République. En outre, il n'est point d'Etat africain dont les habitants soient plus profondément affectés que le nôtre par la pratique de l'*apartheid*. Un cinquième de notre population — pas moins — travaille en tout temps en Afrique du Sud; cela signifie que la République et sa politique affectent la vie de presque tous nos habitants. En outre, la situation de centaines de milliers de Sud-Africains noirs à qui nous unissent des liens de sang et de langage suscite une sympathie particulière de notre part.

158. On a observé l'Année internationale des droits de l'homme, ce qui a attiré notamment notre attention sur le fait que la discrimination reste un problème universel. Nous nous sentons dans l'obligation de constater qu'il y a peu d'Etats dans le monde où n'existe quelque intolérance, raciale, linguistique ou religieuse. Ces éléments d'iniquité n'ont pas l'approbation de la loi, mais c'est là un maigre réconfort pour ceux qui en sont les victimes. Nous estimons que, si nous voulons que la civilisation ait un sens, il faut que l'élément premier en soit la qualité de tolérance qui accepte la pluralité dans la société. Qu'il s'agisse de groupes minoritaires dans un Etat ou plusieurs Etats particuliers dans leurs relations avec d'autres, nous estimons qu'il faut relever le défi de la création d'une société nouvelle fondée sur l'égalité. Nous ne saurions voir de solution dans le retour à la sécurité hypothétique de l'existence compartimentée ou de l'isolement. En tout état de cause, les réalités de notre situation excluent toute idée d'utiliser le Lesotho comme polygone de lancement contre l'un quelconque de ses voisins.

159. C'est avec une joie profonde que nous saluons au sein de la Communauté internationale la venue du nouveau Royaume indépendant du Souaziland. De concert avec le Botswana et le Lesotho, le Souaziland partage un patrimoine d'expérience coloniale dans le giron géopolitique complexe de l'Afrique australe. En présence de nombre des mêmes problèmes de l'existence quotidienne, nous sommes tous également déterminés à défendre et à pousser notre indépendance chèrement acquise, et nous espérons que les nations qui ont condamné le racisme verront dans nos besoins actuels une raison suffisante de rendre concrètes leurs affirmations orales d'appui aux sociétés non raciales. Bien des Etats qui ont parlé en cette instance internationale des problèmes de l'Afrique australe feraient bien de se

demander s'il est une manière pour eux de jouer un rôle positif dans la région en accordant une aide véritable aux anciens territoires de la Haute Commission. Nous qui vivons dans cette partie du monde, nous sommes convaincus qu'il ne suffit pas de condamner et de critiquer ce qui a été mal fait, mais que nous devrions, avec l'aide de tous nos amis bienveillants dans la communauté mondiale, nous lancer dans des efforts positifs pour nous assurer que même en Afrique australe peuvent exister des sociétés véritablement non raciales. Il serait tragique que nos efforts dans ce sens fussent anéantis par une condamnation peu éclairée à laquelle nous devons quelquefois faire face; et il nous faut redire notre conviction qu'une attitude de compréhension et une assistance matérielle seraient des gestes de bonne volonté plus positifs pour toute la région.

160. Les problèmes du Sud-Ouest africain, de la Rhodésie et des territoires sous administration portugaise du Mozambique et de l'Angola continuent d'assombrir les perspectives d'évolution pacifique en Afrique australe.

161. A propos du Sud-Ouest africain, nous partons du principe que le bien-être de la majorité des habitants de ce territoire est notre souci essentiel. Le Gouvernement du Lesotho espère ardemment que la République de l'Afrique du Sud, loin de se sentir menacée par un transfert ordonné du pouvoir à un Sud-Ouest africain unifié, y verra la plus grande garantie de paix et de stabilité dans cette région de l'Afrique australe.

162. Conformément à la proposition du Gouvernement britannique, qui continue d'assumer la responsabilité suprême de rétablir en Rhodésie un gouvernement légitime, le Gouvernement du Lesotho appuie l'application par les Nations Unies de sanctions obligatoires. Nous devons toutefois avouer que toute escalade des sanctions vers l'Afrique du Sud poserait pour notre pays de graves problèmes économiques. Nous constatons avec regret que la violence, que nous avons déjà déplorée, a entraîné la présence de l'Afrique du Sud en Rhodésie. Nous sommes convaincus que la situation qui va en empirant en Rhodésie résulte en bonne mesure de la détention persistante de dirigeants africains. Il est donc indispensable d'accorder la priorité à la mise en liberté de ces dirigeants car, de toute évidence, aucune solution définitive n'est possible sans leur participation.

163. Le Gouvernement du Lesotho prie instamment le Portugal d'abandonner immédiatement les mythes dont s'entoure sa présence en Afrique. L'insistance portugaise sur l'idée que le Mozambique et l'Angola sont simplement les provinces d'outre-mer ne peut évidemment pas résister à l'épreuve d'une enquête objective. Nous demandons instamment au Portugal de suivre l'exemple louable de l'Espagne, sa soeur ibérique, et de négocier un transfert ordonné de pouvoir aux populations autochtones. Compte tenu du régime du commerce et de la participation culturelle de l'heure, il est difficile de croire que des gouvernements indépendants dans ces territoires ne voudraient pas, en présence d'un désir même modeste de coopération du Portugal, établir des rapports féconds avec la métropole; et il doit y avoir de nombreux habitants du Mozambique et de l'Angola qui sont disposés à travailler à l'établissement de nouveaux rapports, fondés sur leur indépendance et leur souveraineté, avec le Portugal.

164. Le Gouvernement et le peuple du Lesotho partagent l'horreur de toutes les nations, et surtout de celles d'Afrique, en présence des souffrances du peuple nigérien. Mon gouvernement s'associe aux efforts qui sont déployés pour restaurer la paix dans cette région troublée.

165. C'est avec une égale consternation que nous voyons les pertes de vie et les souffrances terribles du peuple vietnamien; mon gouvernement espère que les efforts actuellement déployés pour arriver à la paix au Viet-Nam réussiront à rétablir des conditions pacifiques et à mettre fin aux effusions de sang qui, depuis si longtemps, constituent une véritable torture pour la conscience du monde.

166. Le Moyen-Orient continue d'attirer notre attention; c'est une autre menace à la stabilité internationale. Nous constatons avec inquiétude un engagement presque automatique de deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, envers les adversaires dans ce conflit. Dans chaque cas, la projection de cette puissance extérieure ou de cet appui du dehors encourage tant Israël que les Etats arabes à durcir des positions qui, en vérité, sont incompatibles avec les réalités politiques de la région. Qu'Israël soit une réalité politique, nul n'en saurait douter. Qu'il ait le droit de transformer une occupation fondée sur la force en une annexion légale, cela il faut le rejeter. Les combats tout au long des lignes de cessez-le-feu ne s'arrêteront pas avant que ne cesse l'occupation, et la situation ne gagnera pas non plus au fait que des armes arrivent en grande quantité dans la région. En même temps, il est évident qu'Israël doit avoir l'assurance de pouvoir mener une existence ordonnée et pacifique, sans crainte d'attaque hostile.

167. Nous ne croyons pas cependant qu'il n'existe qu'une façon d'arriver à semblable assurance; mais puisque la Palestine a été, à l'origine, partagée en vertu d'une résolution de notre assemblée, il est certainement possible de trouver un *modus vivendi* grâce aux bons offices des Nations Unies. N'oublions pas que le problème des réfugiés arabes déplacés continue d'appeler à grands cris une solution. Le Gouvernement du Lesotho espère qu'Israël et ses voisins arabes accorderont toute l'attention voulue aux intérêts de ces malheureux.

168. Mon gouvernement se félicite des rapports excellents qui existent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Au cours des cinq dernières années, les deux organisations se sont occupées de nombreuses questions qui les intéressent l'une et l'autre. Les succès des deux organisations ont certes été modestes, mais nous croyons sincèrement que ces organisations, qui sont complémentaires, ont un rôle important à jouer pour favoriser la paix et assurer la sécurité. Un autre événement heureux découlant de l'Organisation de l'unité africaine est la tendance croissante des groupes régionaux à considérer des problèmes et des intérêts qui leur sont communs. Le Maghreb, l'Afrique occidentale, l'Afrique orientale, l'Afrique centrale et l'Afrique australe se sont ainsi groupés en entités économiques naturelles. Nous croyons que l'Organisation de l'unité africaine, comme toutes les autres organisations internationales, ne remplira son rôle que si sa charte est strictement respectée par tous ses membres.

169. Les événements qui se sont déroulés récemment en Tchécoslovaquie sont une triste preuve que les impératifs moraux et le sentiment international sont encore trop aisément bafoués par ceux qui détiennent le pouvoir. En tant que petite nation, nous sommes particulièrement préoccupés par ce recours impitoyable à la force pour imposer la volonté d'une grande puissance à un plus petit Etat. Si l'on permettait à une telle attitude de s'instaurer sans provoquer de protestations, les petites nations n'auraient guère d'espoir d'avenir. Nous avons toujours affirmé que les petites nations, tout comme les grandes, ont le droit de choisir leur voie dans la paix et la liberté. Le sort de la Tchécoslovaquie démontre à l'évidence que l'impérialisme n'a pas été la caractéristique exclusive des puissances occidentales. Il est ironique de constater que, au moment où la Grande-Bretagne s'est volontairement dépouillée de sa dernière possession africaine et où l'Espagne négocie l'indépendance de la Guinée équatoriale, l'Union soviétique a choisi de se lancer dans une entreprise manifestement impérialiste, sans se soucier de la condamnation internationale. Nous demandons instamment à l'Union des Républiques socialistes soviétiques de se retirer immédiatement de Tchécoslovaquie et de permettre au peuple tchécoslovaque de choisir sa propre voie. En tout état de cause, nous doutons fort que le pouvoir exercé aussi impitoyablement en Tchécoslovaquie permette à l'Union soviétique de se faire facilement passer pour un ennemi de l'impérialisme et du néo-colonialisme.

170. Lorsqu'il a accédé à l'indépendance, le Lesotho a été décrit par le *Christian Science Monitor* comme "le principal candidat au titre de "celui qui a le moins de chances de réussir". Au Lesotho, nous n'acceptons pas cette description. Si nous sommes tout en bas de l'échelle de l'essor économique, nous n'avons qu'une direction à suivre : celle qui va vers le haut. Depuis l'indépendance, la nation tout entière, faisant preuve de courage et de bonne volonté, est allée rapidement de l'avant pour aborder ses problèmes économiques avec la ferme détermination de réussir. Notre taux de progression ne doit pas être jugé d'après le point auquel nous sommes parvenus, mais bien d'après la profondeur des abîmes d'où nous sommes sortis.

171. Au Lesotho, nous sommes de plus en plus conscients que l'indépendance politique sans des réformes sociales et économiques concomitantes n'a aucun sens. Tandis que nous abordons la fin des années 1960, nous sommes de plus en plus conscients du fait que la Décennie des Nations Unies pour le développement a été celle du découragement et de la déception. Ces dernières années ont, en fait, été marquées par l'instabilité politique, les luttes intérieures et la stagnation économique dans bien des pays en voie de développement. Même des nations richement dotées de ressources naturelles manquent terriblement de la main-d'oeuvre qualifiée et des connaissances techniques leur permettant de développer ces ressources aux fins d'un développement rapide. En plus d'une assistance en capital, il est donc nécessaire d'avoir une assistance pour la formation de la main-d'oeuvre qualifiée et pour la réalisation d'une large mise en commun des connaissances scientifiques et techniques en vue d'accélérer le rythme du développement économique et social.

172. L'examen, par mon gouvernement, des activités des Nations Unies ne serait pas complet si je ne faisais pas

allusion au travail extrêmement important actuellement en cours dans le contexte du Programme des Nations Unies pour le développement, dans le domaine du progrès économique et social dans les nations du monde en voie de développement. Comme cela a été le cas pour d'autres pays en cours de développement, le Gouvernement du Lesotho espère bénéficier, aussitôt que possible, des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement dans le domaine de l'assistance, afin de pouvoir entreprendre une étude sur la possibilité de mettre en oeuvre notre proposition de construire deux barrages à Oxbow et à Pelaneng. Le projet hydraulique d'Oxbow non seulement accroîtrait grandement les ressources hydrauliques du Lesotho, mais aurait en outre un effet révolutionnaire sur l'économie de notre pays grâce à la vente d'eau à la République sud-africaine. Reconnaisant le travail important qui a été fait et qui peut se poursuivre dans les pays en voie de

développement grâce au Programme des Nations Unies pour le développement, mon gouvernement a décidé d'accroître, dans la limite de ses modestes ressources, sa contribution à ce Programme au début de cette année. Nous espérons vivement que d'autres pays, grands et petits, pourront en faire autant.

173. Mon gouvernement est sensible aux nobles efforts déployés par le Secrétaire général pour essayer d'assurer la paix dans les parties bouleversées du monde. Nous espérons sincèrement que les grandes puissances useront de tout leur pouvoir pour l'aider et coopérer avec lui en vue d'atteindre ce noble objectif et n'entraveront pas ses efforts. C'est ainsi — et ainsi seulement — que la paix et la stabilité pourront être assurées pour toutes les nations.

*La séance est levée à 17 h 30.*